



refere - rupture faute grave

Par **prudfinccd**, le **18/06/2011** à **14:03**

Bonjour

Mon employeur a mis fin au cdd (rupture employeur) pour faute grave en évoquant uniquement l'insuffisance professionnelle.

Je l'ai donc attaqué au référé

L'avocat de la partie adverse me répond qu'il a l'intention de se limiter à soulever l'incompétence pour apprécier la réalité de la faute grave

Je ne compte pas débattre sur le fond (même si je peux me défendre sur les accusations de mon employeur) mais uniquement citer le fait que mon employeur qualifie mon insuffisance proff comme une faute grave alors que l'insuffisance pro n'est jamais retenue comme une faute grave

Qu'en pensez-vous
merci

Par **P.M.**, le **18/06/2011** à **14:50**

Bonjour,

Je pense en tout cas que c'est le seul moyen d'essayer d'éviter que l'affaire ne soit renvoyée directement sur le fond parce que la formation de référé retiendrait une contestation sérieuse et refuse de statuer mais je ne suis pas convaincu que ce ne sera pas le cas, en tout cas, vous ne risquez pas grand chose sachant qu'une décision de référée doit de toute façon être confirmée par un Jugement du Conseil de Prud'Hommes...